

30 juin 2017

## **A PARTIR DU 3 JUILLET, LES VICTIMES DE L'AMIANTE POURRONT OBTENIR DE L'AIDE**

Mesdames, Messieurs,

La fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) a été créée le 28 mars 2017. Elle a commencé ses travaux avec succès et propose ses premières prestations à partir du 3 juillet déjà. Celles-ci comprennent un Care-Service gratuit, qui a été développé en collaboration avec LUNGE ZÜRICH et dans le cadre duquel un personnel spécialement formé soutient les victimes et leurs proches de manière individuelle et compétente – en tenant compte de leur environnement social et culturel – pour les questions en relation avec une maladie liée à l'amiante. Ce service peut également être sollicité par des personnes ayant été en contact avec de l'amiante. D'autres projets développés avec des ligues pulmonaires en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin doivent suivre. Toutes les offres sont financées par le fonds.

Les personnes qui, à partir de 2006, ont déclaré un mésothéliome lié à l'amiante peuvent solliciter un soutien financier de la fondation EFA. Et cela, que leur cas soit reconnu comme une maladie professionnelle ou non. Celui ou celle qui obtient un soutien financier de la part du fonds renonce, en contrepartie, à toute autre prétention. Le montant du soutien est basé sur les prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA) aux patientes et aux patients avec une maladie professionnelle reconnue comme telle et liée à l'amiante. Des prestations sont également prévues pour les personnes au bénéfice de l'assurance LAA. De cette manière, un soutien équivalent est assuré aux patients assurés LAA et non assurés LAA. Dans un premier temps, la fondation EFA se consacrera aux personnes sans protection d'assurance LAA.

Les formulaires de demande d'un soutien financier, l'inscription au Care-Service ainsi toute autre information sur la fondation EFA, ses prestations et ses offres peuvent être obtenus sur [fondation-efa.ch](http://fondation-efa.ch) ou à la fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA), Monbijoustrasse 61, case postale, 3000 Berne 23, 041 418 89 79, [info@stiftung-efa.ch](mailto:info@stiftung-efa.ch).

Avec nos meilleures salutations.

Urs Berger, président

Markus Jordi, vice-président